

en perspective des élections 2017

GRANDES LIGNES

La réflexion éducative proposée par l'enseignement catholique dans *La contribution de l'enseignement catholique pour l'école* expose des convictions d'où découlent des pistes concrètes afin de concilier ambition et pragmatisme.

Le document s'ouvre sur la **mission d'éducation** et promeut des méthodes différenciées et collaboratives, l'assouplissement des parcours et le décloisonnement des filières. Il réaffirme le rôle central des enseignants, à qui il faut permettre de déployer leur créativité pédagogique, en renforçant le travail en équipe, en améliorant leur rémunération, en réfléchissant à l'annualisation ou à la bivalence de leur service.

Une deuxième partie, dédiée à l'**organisation du système éducatif**, invite à penser le système à partir de l'établissement, dans une logique de subsidiarité. Elle prône la liberté et l'autonomie des acteurs de terrain et place au cœur du dispositif une articulation repensée entre l'établissement et son territoire. Au chapitre du budget et des moyens, le document propose de reconsidérer l'usage du 80/20, afin de mieux répondre « *au besoin scolaire reconnu* » ainsi qu'aux objectifs partagés de mixité sociale et scolaire.

Un fonctionnement plus souple et plus responsable, autorisant des voies diversifiées vers des objectifs communs, implique une culture plus développée de l'évaluation. La contribution se conclut donc sur le triptyque objectif, performance et évaluation, cette dernière devant être formative et collégiale.

CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Un pacte éducatif qui promeut la diversité scolaire, et à travers elle, une école plus fraternelle. » C'est ainsi que Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique (Sgec), a présenté à la presse, le 28 février 2017, *La contribution de l'enseignement catholique pour l'école : des convictions pour avancer*, adressée aux candidats aux élections de 2017. « *Faire entendre une voix singulière tout en concourant à la construction d'un projet commun* », « *sortir des schémas binaires et de la déploration* »... Dans une vidéo annonçant la publication de sa contribution au débat électoral, l'enseignement catholique invitait déjà à « *parler aujourd'hui de l'école autrement, pour faire autrement* ». Les chefs d'établissement, les professeurs et les éducateurs ont besoin que leur soit fait confiance. Et ils méritent cette confiance. Il s'agit donc de renforcer les leviers de liberté et de responsabilité qui permettent à l'École de répondre aux réalités diverses des élèves, des établissements, des territoires.

L'enseignement catholique en appelle

donc à une autonomie des établissements, à une organisation du système éducatif moins centralisée, et au « *passage d'un pilotage par circulaire à une culture du contrat* ».

Ses propositions partent des jeunes, dans leur diversité croissante, et privilégient pédagogie et formation, en appelant à assouplir et à décloisonner les parcours. Une conviction profonde traverse le document : l'égalité véritable exige la diversification ; le commun se fonde sur le pluriel. En forme de plaidoyer pour la diversité scolaire, il prône donc la différenciation pédagogique pour l'acquisition du socle commun et le pluralisme scolaire pour atteindre les objectifs d'un commun partagé.

Dans ce système, « *l'enseignement catholique a besoin qu'on reconnaisse à sa juste mesure le service rendu, en lui donnant véritablement la capacité de prendre sa part à la mission d'intérêt général.* »

➤ Retrouvez le document sur le site : www.enseignement-catholique.fr

DU CÔTÉ DE L'AGRICOLE...

hormis la couleur verte du titre, *La contribution de l'enseignement catholique pour l'école : des convictions pour avancer* se présente sur le même modèle que la réflexion éducative publiée par le Sgec, dans un souci de cohérence et de lisibilité. Ce document, adressé au monde politique par le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap), et dévoilé lors du Salon de l'agriculture à Paris, le

27 février dernier, complète, pour le volet agricole, la contribution du Sgec. « *À l'heure où les Régions deviennent des acteurs majeurs de la formation, où les tissus économiques locaux affichent de nouveaux besoins, il est crucial que nos établissements renforcent, créent ou réinventent les partenariats dans lesquels ils sont engagés* », précise Philippe Poussin, secrétaire général du Cneap.

en suivi

LES SUPPLÉANCES

Depuis cinq ans, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur le problème de la rémunération des suppléants du privé. Dans une lettre datée du 28 février dernier, adressée à la ministre de l'Éducation nationale, Pascal Balmand a rappelé que l'exaspération croissante des parents d'élèves et des chefs d'établissement a conduit plusieurs organisations professionnelles de chefs d'établissement à engager une mobilisation. Depuis, les rectorats ont été invités à mettre en place des groupes de travail pour rechercher, localement, des solutions au problème. Le ministère a également fait part, dans un courrier daté du 14 mars, de sa volonté de souscrire à la proposition de Pascal Balmand de constituer un groupe de travail associant les services du ministère et les différents partenaires de l'enseignement privé sous contrat « afin d'objectiver les difficultés de gestion des maîtres délégués et d'y remédier le plus possible par les moyens disponibles à ce jour ». Pour mémoire, le différentiel de rémunération entre les enseignants remplaçants dans le privé et dans le public peut atteindre 384 à 614 € bruts mensuels selon l'ancienneté. Cette situation inéquitable conduit les candidats à des suppléances à se tourner préférentiellement vers le public, aggravant les risques de pénurie dans les établissements catholiques.

en convention

CHANTS RELIGIEUX

Le Sgec vient de signer une convention avec le Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie (Secli), chargé de rémunérer les auteurs. Le Sgec lui versera une redevance de 5 000 € annuels, qui augmentera progressivement à 10 000 €, pour couvrir l'utilisation classique de musique religieuse par le réseau de ses établissements. Seuls ceux dotés d'une maîtrise auront à s'acquitter d'un droit forfaitaire spécifique de 150 € annuels à verser au Secli.

en préparation

UN SYNODE POUR LES JEUNES EN 2018

L'enseignement catholique se doit d'être au rendez-vous d'un synode qui l'appelle à incarner davantage encore son ancrage ecclésial », a déclaré Pascal Balmand, en ouverture de la dernière assemblée des directeurs diocésains, le 13 mars dernier. La semaine précédente, la Conférence des évêques de France (CEF) venait en effet de lancer une consultation en vue du synode sur « la foi, les jeunes et le discernement des vocations » qui se tiendra à Rome en octobre 2018. Ce processus implique chaque diocèse dont les remontées de réflexions et de bonnes pratiques sont attendues à la mi-juillet. « Concrètement, chaque diocèse va produire une contribution de trois pages en choisissant le mode de consultation – pèlerinage, rencontres... – qu'il souhaite », explique M^{gr} Denis Moutel, président du Conseil pour la pastorale des enfants et des jeunes et évêque de Saint-Brieuc.

Il reviendra ensuite à la CEF d'écrire une synthèse pour la France, qui sera remise à Rome en octobre prochain. Pour accompagner la démarche, le secrétaire général du synode a diffusé à la

mi-janvier un document préparatoire assorti d'un questionnaire. Ce document brosse un état des lieux du monde dans lequel vivent les jeunes, explique ce qu'est le discernement puis se centre sur l'action pastorale auprès des jeunes. Ces derniers doivent être associés au processus synodal, avec une attention particulière envers ceux qui sont en précarité ou éloignés de l'Église. Un questionnaire sera donc prochainement mis en ligne afin de les inciter à réfléchir à leurs choix de vie, à s'impliquer dans la société et la vie politique.

Comme pour le synode pour la famille, la démarche va se déployer sur deux années et pourrait aboutir au printemps 2019 à une deuxième exhortation apostolique du pape. L'objectif de ce synode est bien de « changer de logiciel pastoral ! », selon sœur Nathalie Becquart, directrice du Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations : « Il faut passer d'un modèle conçu pour une société chrétienne à une pastorale du discernement pour découvrir que toute vie est une vocation ! »

LA PARTICIPATION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE

Où rencontrer les jeunes qui ne fréquentent pas les milieux ecclésiaux ? Comment les lieux de formation contribuent-ils au discernement des vocations ? Quid du rapport intergénérationnel ? Comment transformer le potentiel de contestation des jeunes en force de proposition ? « Certaines questions du document préparatoire interpellent l'École catholique. Cette démarche lui offre l'opportunité de s'interroger sur sa pastorale et sur les attentes des jeunes en matière de formation humaine », analyse Joseph Herveau, en charge de l'animation pastorale scolaire pour

le Secrétariat général de l'enseignement catholique.

Dans l'objectif de rédiger une remontée spécifique à l'enseignement catholique, il invitera les directions diocésaines à adresser au Sgec leur contribution à cette consultation, à partir de quelques questions extraites du document préparatoire. Le réseau des adjoints diocésains en pastorale scolaire sera par ailleurs sollicité pour cette démarche qui supposera d'aller à la rencontre d'acteurs divers : chefs d'établissement, animateurs en pastorale scolaire, enseignants, etc.

en répartition

1 000 EMPLOIS POUR LA RENTRÉE 2017

Le schéma définitif de répartition des 1 000 emplois inscrits dans la loi de finances 2017 pour l'enseignement privé est arrêté pour la rentrée 2017. Conformément aux décisions ministérielles ainsi qu'aux orientations débattues en réunion des secrétaires généraux de Caec et entérinées par la Commission permanente, la dotation intègre plusieurs contraintes : 90 emplois sont affectés à la réserve ministérielle, 20 aux décharges syndicales et 15 aux décharges des maîtres intervenant en formation initiale au sein des Isfec. S'agissant des 875 postes restants, 100 emplois seront attribués au rééquilibrage inter-académique des enveloppes de suppléance d'ici fin juin. 20 emplois sont destinés à permettre un nouveau décompte des décharges de direction des chefs d'établissement multi-sites du

1^{er} degré prenant en compte le total des classes dirigées par le chef d'établissement et non l'addition des décharges obtenues dans chaque site.

À cela s'ajoutent deux enveloppes : celle de 300 emplois, attribuée à l'approfondissement du plan en faveur des mixités et des réussites (*lire encadré*) et celle de 455 emplois, affectée à la poursuite du redéploiement inter-académique au titre de la démographie. Pour cette dernière, la ventilation des postes inclut cette année deux nouveautés, avec la création d'un taux d'encadrement H/E (heures d'enseignement par élève) de référence stable en 1^{er} degré et en collège, et une prise en compte affinée des variations de flux d'élèves. Au total, seules sept académies se verront retirer des emplois à cette rentrée au titre de ce redéploiement.

MOYENS RENFORCÉS

Parmi les 300 emplois attribués à la rentrée 2017 au plan en faveur des réussites et des mixités, 50,5 emplois seront destinés à doter une liste de 107 établissements à moyens d'éducation renforcés. Sélectionnés au sein du réseau, ces établissements ont été validés par le ministère selon trois indicateurs propres à l'enseignement catholique : l'accueil d'une population socialement très défavorisée, et scolairement très en difficulté, ainsi que l'efficacité pédagogique et éducative. « *Cette liste marque la reconnaissance officielle de notre engagement en faveur des populations les plus défavorisées tant socialement que scolairement* », souligne Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, tout en précisant que si les 107 établissements ont vocation à recevoir une partie des 50 emplois, la répartition de leur attribution relèvera *in fine* de la concertation entre les secrétaires généraux de Caec et les rectorats.

en maintien / RÉGIME D'OUVERTURE

Fermement opposé à la réforme du régime d'ouverture des établissements privés prévue par la loi Égalité et Citoyenneté, l'enseignement catholique salue la décision du Conseil constitutionnel du 26 janvier 2017. Ce dernier a censuré cette disposition au motif de l'insuffisante précision de l'habilitation donnée au gouvernement à légiférer en la matière, « *eu égard à l'atteinte susceptible*

d'être portée à la liberté de l'enseignement ». C'était l'argument opposé par Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, dans un courrier adressé en avril 2016 au président de la République où il plaide en faveur du maintien du régime actuel de la déclaration, tout en l'améliorant afin de renforcer la capacité de contrôle de la puissance publique.

en parution

DES EFFECTIFS

DÉFINITIFS

Selon les chiffres consolidés des effectifs de la rentrée 2016, l'enseignement catholique accueille cette année 2 037 960 élèves.

Au total, la hausse au sein de ses établissements est de 17 000 élèves supplémentaires, suivant celle déjà constatée les années précédentes. Cette progression concerne tant le 1^{er} degré (+ 6 500 élèves) que le 2^d degré (+ 10 000 élèves) et concerne la quasi totalité des territoires à l'exception du Grand Est. Dans le 2^d degré, la hausse des effectifs est surtout sensible en collège (+ 7 600 élèves) et en lycée général (+ 5 600 élèves). En revanche, on note une nouvelle baisse en lycée professionnel (- 2 500 élèves) et une stagnation de l'évolution des effectifs en post-bac dans les lycées.

en étude

L'IMPACT

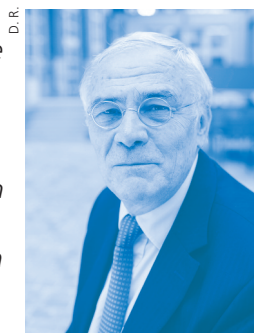
DU CAPPEI

Un CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), commun aux enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, remplace l'ancienne certification CAPASH des enseignants spécialisés. Si le parcours modulaire BEP-ASH (Besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap) proposé par Formiris offre déjà un tronc commun aux enseignants du primaire et du secondaire, cette réforme implique toutefois des évolutions sur l'emploi, la formation et le rôle des maîtres spécialisés. Pour les étudier, le Sgec a donc mis en place un groupe de travail composé de référents diocésains BEP-ASH, de représentants de Formiris, d'organismes de formation missionnés et du Sgec. Il a tenu sa première réunion le 27 février dernier.

en interview

UNE LOGIQUE DE RÉSEAU À DÉPLOYER

La Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique) tient ses 34^{es} Journées nationales, du 17 au 19 mars, à Deauville. Son président, Michel Quesnot, insiste sur l'importance de la « culture réseau » pour les salariés et bénévoles qui accompagnent 5 200 Ogec.



Quel est l'impact de la régionalisation sur le maillage territorial de la Fnogec ?

Nos unions départementales et régionales (Udogec et Urogec) se sont renforcées et sont appelées à prendre le relais de la fédération nationale pour animer le réseau et poursuivre sa professionnalisation. D'où l'accent mis sur le management intermédiaire. La régionalisation doit nous amener à rééquilibrer nos implantations. L'enjeu est de parvenir à une vraie décentralisation où chaque entité géographique s'approprie une dimension régionale qui lui est propre.

L'entrée dans une logique de branche constitue un autre défi ...

Le regroupement de branches induit par la loi El Khomri nous a conduits à créer une confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL) avec deux autres fédérations qui partagent nos valeurs humanistes : la Fesic* et l'AEUIC**. Ce regroupement élargit notre périmètre mais apporte aussi de

la complexité... En avril 2017, la convention collective unique de l'enseignement privé non lucratif, fusion de neuf conventions collectives préexistantes, entrera en vigueur. Commencera ensuite le travail de convergence d'une convention unique au sein de la CEPNL.

Quels autres chantiers sont à venir ?

Nous devons développer les trois dimensions de notre mission : la représentation, l'accompagnement des Ogec, notamment sur le développement du numérique, et l'animation d'un réseau qui repose sur la coopération entre salariés, bénévoles et partenaires. Tout cela doit permettre de déployer toujours davantage la notion de réseau. Par exemple, nous réfléchissons à la façon d'organiser une réponse commune vis-à-vis des fournisseurs – de matériel ou logiciels informatiques, assurance, prévoyance, etc. – de plus en plus nombreux, pour mieux accompagner nos établissements qui se retrouvent parfois isolés et démunis. Enfin, pour nous affirmer pleinement comme réseau des établissements catholiques dans leur globalité, nous aurions besoin d'une connexion renforcée et plus engagée avec les réseaux de chefs d'établissement.

*Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif.

**Association des employeurs des universités et instituts catholiques.

en mouvement

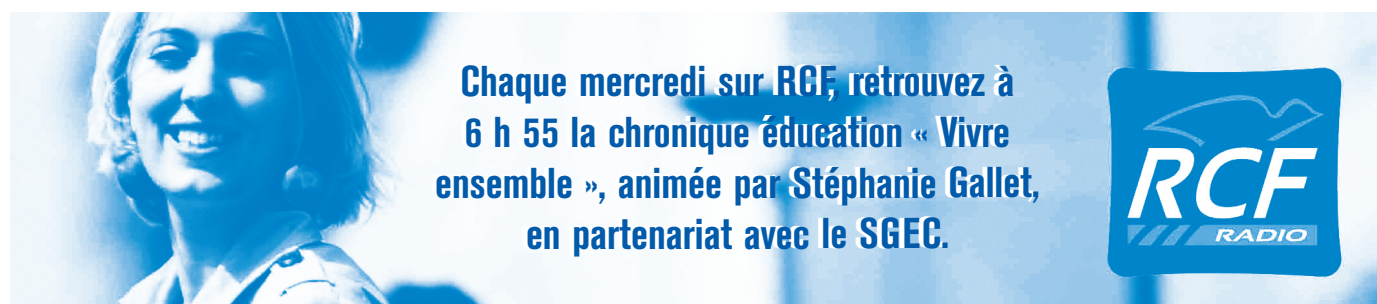
À LA TÊTE DE L'UGSEL

Mettre en musique le changement ». C'est le défi qui attend Bruno Dimpres, nouveau président depuis décembre 2016 de l'Ugsel, la fédération sportive et éducative de l'enseignement catholique. Celle-ci a employé ces dernières années à réécrire ses projets éducatifs et associatifs, à modifier ses statuts et à renouveler des applications informatiques. L'autre objectif de cet ancien rugbyman de haut niveau : valoriser la dimension éducative et non plus seulement sportive de la fédération. Chef d'établissement à l'institut Notre-Dames-Dunes de Dunkerque, il sera porté dans cette tâche par « l'enthousiasme communicatif, la disponibilité et la bienveillance de Daniel Renaud, président sortant qui a su souder le bureau autour d'un projet renouvelé. »

en lumière

LYCÉE PRO

Après les chiffres clefs parus dans le numéro 377, le magazine *Enseignement catholique actualités* consacre son prochain dossier au lycée professionnel. En pleine mutation suite à la réforme de 2009, il s'impose comme une voie de réussite ouvrant sur des poursuites d'études et apparaît comme un laboratoire d'innovation pédagogique susceptible d'irriguer le lycée dans son ensemble. Le site internet enseignement-catholique.fr ouvre aussi une page dédiée à la voie professionnelle.



Chaque mercredi sur RCF, retrouvez à 6 h 55 la chronique éducation « Vivre ensemble », animée par Stéphanie Gallet, en partenariat avec le SGEC.

